

Décisions du Conseil général soumises au droit de référendum facultatif

Le Conseil communal de la Ville de Fribourg informe que les décisions ci-après, prises par le Conseil général le 16 décembre 2014, peuvent faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, ainsi qu'aux articles 137, 143 et 144 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques.

Budget des investissements 2015 de la Commune et des Services industriels

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 34, du 11 novembre 2014;
- le rapport de la Commission financière;

arrête:

Article premier

1. Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégories I et II, se montant à 34'405'000 francs est adopté; il se présente de la façon suivante:
 - Catégorie I (déjà décidés): Fr. 13'280'000,00
 - Catégorie II (désignés ci-dessous, article 2): Fr. 21'125'000,00
2. Le budget des investissements des Services industriels, catégorie II, se montant à 710'000 francs, est approuvé.

Article 2

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants:

A. Commune de Fribourg

1.	300.506.16	Renouvellement du mobilier scolaire et informatique	Fr.	300'000,00
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
2.	401.506.20	Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes-habitants"	Fr.	100'000,00
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
3.	420.506.27	Remplacement d'un fourgon CR 1987	Fr.	105'000,00
		Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.		

4.	420.506.28	Camion tonne-pompe 1 (1983) Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.	Fr.	600'000,00
5.	430.501.07	Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école – piétons, deux-roues, transports publics Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.	Fr.	100'000,00
6.	430.501.08	Mesures d'amélioration de la vitesse commerciale des transports publics sur les lignes urbaines Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.	Fr.	150'000,00
7.	430.501.09	Agglo 11.9: Priorisation des Transports publics au giratoire Hôpital Cantonal Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.	Fr.	130'000,00
8.	430.503.00	Agglo 23.1: Aménagement d'abris vélos aux gares et haltes ferroviaires Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.	Fr.	100'000,00
9.	520.501.03	Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.	Fr.	1'500'000,00
10.	520.506.14	Remplacement de véhicules Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.	Fr.	570'000,00
11.	520.506.15	Saleuses – remplacement équipement d'hiver Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.	Fr.	130'000,00
12.	523.501.04	Eclairage public - renouvellement (subventions Groupe E déduites) Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.	Fr.	500'000,00
13.	524.503.00	Remplacement du silo à sel Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.	Fr.	160'000,00
14.	531.501.09	Décharge de Châtillon, étape 5 Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.	Fr.	3'000'000,00
15.	532.501.44	Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement.	Fr.	3'500'000,00

16.	540.506.04	Développement et intégration de la 3D dans la mensuration officielle et les domaines de SITECOF	Fr.	100'000,00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
17.	611.503.18	Maison de Justice: extension de la climatisation (magasins/dépôts AVF)	Fr.	50'000,00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
18.	611.503.19	Sécurité - nouvelles normes incendies, électricité	Fr.	75'000,00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
19.	611.503.20	Assainissements toitures: réfection d'étanchéités	Fr.	50'000,00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
20.	611.503.21	Assainissements énergétiques: système de chauffage	Fr.	100'000,00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
21.	611.503.22	Hôpital des Bourgeois: détection incendie (modernisation du système d'alarme)	Fr.	160'000,00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
22.	612.503.00	Accueil extrascolaire du Jura (AES): réalisation de 4 pavillons provisoires	Fr.	2'000'000,00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
23.	612.503.95	DOSF CAD: fourniture de chaleur CAD JURACAD	Fr.	200'000,00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
24.	612.503.97	Ecole de la Heitera (Schoenberg): remplacement des vitrages	Fr.	200'000,00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
25.	612.503.98	Ecole de la Neuveville, 2 salles de classe: étude	Fr.	120'000,00
		Cette étude sera financée par l'emprunt et amortie selon les prescriptions légales.		
26.	612.503.99	Ecole de la Heitera, 6 pavillons: études et réalisation 1^{ère} étape	Fr.	3'000'000,00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
27.	613.503.31	Arcades: réfection restaurant	Fr.	200'000,00
		Ces travaux seront financés par le fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier.		

28.	615.501.05	Saint-Barthélemy - montage d'un abri bus	Fr.	50'000.00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
29.	620.501.18	Grand-Places: études	Fr.	200'000.00
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
30.	620.501.28	Revitalisation Ville historique, Bourg et liaison verticale: concours Agglo 41.1/41.2	Fr.	270'000.00
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
31.	620.501.29	Agglo 41.6: Passage du Cardinal	Fr,	200'000.00
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
32.	620.501.31	Au fil de la Sarine: renaturation (nature en ville)	Fr.	70'000.00
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
33.	620.501.33	Cordeliers-Grabensaal - liaison piétonne publique	Fr.	130'000.00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
34.	620.501.34	Grandfey – études, réaménagement de la route et des espaces aux abords du Parc de la Poya	Fr.	150'000.00
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
35.	620.501.35	Saint-Léonard: études urbanistiques	Fr.	100'000.00
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
36.	620.501.38	Agglo 41.9: Avenue de Beauregard	Fr.	100'000.00
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
37.	620.503.01	Réfection de statues: Abbé Bovet et Père Girard	Fr.	50'000.00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
38.	621.500.07	Etang du Jura: curage de l'étang	Fr.	90'000.00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
39.	621.506.13	Parcs et Promenades: Cimetière – remplacement véhicule (Mercedes FR 47145)	Fr.	70'000.00
		Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales		
40.	700.506.38	Extension de la fibre optique	Fr.	75'000.00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		

41.	700.506.39	Remplacement des appareils téléphoniques et modification des infrastructures informatiques dans les écoles	Fr.	60'000.00
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
42.	700.506.40	Infrastructure wifi/concentrateur VPN dans les sites communaux	Fr.	60'000.00
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
43.	700.506.41	Téléphonie: maintenance du central	Fr.	80'000.00
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
44.	911.501.00	Guintzet - terrain synthétique et aménagements divers	Fr.	2'000'000.00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
45.	911.503.00	Schoenberg, terrain Mon-Repos: aménagement de la buvette, couverture gradins, équipement sportif	Fr.	120'000.00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
46.	913.503.01	Patinoire principale: diagnostic de l'état de l'édifice	Fr.	50'000.00
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
 B. <u>des Services industriels</u>				
a.		Nouveau système d'informations: renouvellement informatique	Fr.	500'000,00
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
b.		Assainissement système de télégestion du central de la Tuffière	Fr.	210'000,00
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		

Article 3

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2015, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de 20 millions de francs.

Article 5

Chacun des crédits d'investissements prévus à l'article 2 peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Article 6

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg, catégorie III, pour 15'250'000 francs qui pourront faire l'objet d'un message dans le courant de l'année 2015.

Fribourg, le 16 décembre 2014

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Marc BUGNON

La collaboratrice scientifique:

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

Le nombre requis de signatures est de **2'591**, soit le dixième des électeurs inscrits.

Chaque liste de signatures doit contenir la demande de référendum, la date à compter de laquelle commence à courir le délai pour la récolte des signatures et celle de son expiration, ainsi que le texte de l'article 105, al. 1 et 3 LEDP.

Le cas échéant, la demande de référendum doit être déposée au secrétariat communal de la Ville de Fribourg, dans un délai de trente jours à compter de la présente publication, soit jusqu'au **lundi 2 février 2015**.

LE CONSEIL COMMUNAL